

11 mar 2022 -16:07

Appartient à [Conseil des ministres du 11 mars 2022](#)

La Belgique renvoie la situation en Ukraine devant la Cour pénale internationale

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé le renvoi de la situation en Ukraine devant la Cour pénale internationale (CPI).

À la suite d'un appel formulé le 1er mars dernier par l'ambassade du Royaume-Uni à La Haye, 38 États parties au Statut de Rome se sont joints à une saisine groupée de la Cour pénale internationale sur la situation en Ukraine.

Compte tenu de ces circonstances et de l'urgence manifeste, la Belgique s'est jointe au renvoi de la situation à la CPI, suite à l'accord de principe intervenu au Conseil des ministres restreint (Kern).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be